

Recruter par l'Alternance, Le meilleur moyen pour :

Vous affirmer en tant qu'entreprise citoyenne

Faire souffler un vent de jeunesse dans votre entreprise

Enrichir votre entreprise de nouvelles compétences

Comment le Greta peut-il
m'accompagner dans cette démarche?

- en m'aidant à identifier mes besoins en compétences
- en m'aidant à définir mon besoin de recrutement
- en me proposant des CV ciblés et sélectionnés
- en m'accompagnant dans les démarches administratives
- en suivant tout au long de la formation l'évolution des compétences de mon nouveau salarié

Pour en savoir plus, contactez un de
nos conseillers en formation

greta.region-havraise@ac-rouen.fr

Greta de la région Havraise

1 chemin des vallées—BP 83

76700 HARFLEUR

02 35 51 06 51



Faites souffler un vent de jeunesse sur votre entreprise!



Nous
contacter
02 35 51 06 51

**RECRUTER EN CONTRAT
DE PROFESSIONNALISATION
Votre solution Alternance**

Déjà plus de 500 entreprises nous font confiance

Déjà plus de 500 entreprises nous font confiance

Le contrat de professionnalisation, c'est quoi ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée.

Son intérêt est de permettre l'acquisition de compétences par l'alternance de périodes en entreprise et en centre de formation associant formation pratique en situation de travail dans l'entreprise et formation pratique et théorique en centre de formation.

Il a pour but d'acquérir un diplôme, une qualification ou un titre professionnel de branche.

Pour qui ?

Un public diversifié pour répondre au mieux à l'image de votre entreprise

Les jeunes de 16 à 25 ans

Les demandeurs d'emploi âgés de 26 et plus



Quelle durée ?

La durée du contrat peut être comprise entre 6 et 12 mois.

Elle peut être étendue dans la limite de 24 mois par convention ou accord collectif de branche.

La durée de la formation est comprise entre 15 et 30 % de la durée totale du contrat à durée déterminée.

Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.

Qui finance la formation ?

Les actions de formation sont financées par votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), au titre des contrats et périodes de professionnalisation: le financement s'effectue sur la base des forfaits horaires fixés par votre OPCA



<http://greta.ac-rouen.fr>

Quelle rémunération ?

Age	Vous n'avez pas de bac ou un bac général	Vous avez un bac pro ou un bac technologique
De 16 à 20 ans	55% DU SMIC	65% DU SMIC
De 21 à 25 ans	70% DU SMIC	80% DU SMIC
Demandeur d'emploi de 26 ans et plus	Au minimum 100% du smic	

Ces informations sont générales, des situations particulières (conventions collectives, accords de branche) peuvent entraîner des dispositions différentes.

Quelles aides ?

- Salarié non pris en compte dans les plafonds d'effectifs de l'entreprise
- **Prime à l'embauche** (PME moins de 250 salariés): **jusqu'à 4000 €** (500 € chaque trimestre, sur 24 mois maximum, pour les contrats conclus avant le 31/12/2016)
- **Réduction** de cotisations patronales sur les bas salaires.
- **Prime tutorale** pour l'employeur: **230€ x 6 mois ou 345€ x 6 mois** si le tuteur à plus de 45 ans (variable selon accords de branche).
- **Pour les moins de 26 ans :** Abattement sur le SMIC (tableau ci-dessus)
Aide forfaitaire selon branche professionnelle
- **Pour les plus de 26 ans:** Aide Pôle Emploi **2000 €** (sous conditions)
Aide forfaitaire selon branche professionnelle
- **Pour les plus de 45 ans** Exonération de cotisations patronales (assurance maladie, maternité, vieillesse de base, Invalidité-décès et allocations familiales)
Aide Pôle Emploi **2000 €** (sous conditions)
- **Travailleurs handicapés** Aide AGEFIPH pour contrat de 12 mois: **2000 €**
Aide AGEFIPH pour un contrat de 24 mois: **4000 €**
Aide AGEFIPH pour un CDI : **5000 €**